



Rupture de période d'essai d'un CDI

Par **fabfabh**, le **24/11/2015 à 18:18**

Bonjour à tous !

Jeune diplômé je ne connais pas encore bien mes droits et je souhaiterai éclaircir un point concernant ma période d'essai.

J'ai été embauché mi-octobre en CDI Avec période d'essai de 3 mois en tant que consultant . J'ai reçu un mail de mon patron le 18 novembre m'indiquant que suite à une réunion début septembre (donc bien avant mon embauche) avec une entreprise X qui nous sous traite des activités, il mettait fin au contrat à compter du 3 decembre car l'entreprise X ne n'aura certainement plus d'activité à nous sous traiter. J'ai aussi reçu un courrier recommandé dans ce sens.

Je suis un peu perdu car j'ai l'impression d'avoir été embauché pour subvenir à un surplus d'activité durant un mois, puis de me faire jeter car plus d'activités dans mon secteur géographique.

Par **catou13**, le **24/11/2015 à 18:57**

Bonsoir,

Malheureusement, je crains que vous ayez vous même répondu à la question !!!

Par **fabfabh**, le **24/11/2015 à 18:59**

Mais les patrons ont ils le droit de faire ce genre de choses ?

Par **P.M.**, le **24/11/2015 à 19:05**

Bonjour,

Si l'employeur a commis la maladresse de vous indiquer cela par écrit, vous pourriez contester la rupture de la période d'essai puisque vos compétences professionnelles ne sont pas remises en cause et que l'employeur n'a pas respecter la procédure de licenciement avec convocation à un entretien préalable...

Par **fabfabh**, le **24/11/2015** à **19:12**

Merci PM pour cet éclaircissement.

Si je comprends bien la rupture d'une période d'essai ne peut avoir lieu que dans le cas de la remise en cause des compétences professionnelles. Et non dans le cas d'une diminution d'activités. Dans mon cas un CDD aurait fait autant l'affaire.

Y a t il des avantages pour un patron de faire signer un CDI puis de rompre la période d'essai au lieu de faire un CDD ?

Par **P.M.**, le **24/11/2015** à **19:20**

Peu importe, l'employeur a conclu un CDI et ne vous a pas licencié mais a rompu la période d'essai, ce qu'il ne pouvait pas faire pour ce motif...